

## **CONSEIL MUNICIPAL**

## Baromètre électoral





A 12 jours des élections cantonales et régionales, le baromètre électoral mis en place au niveau du Jura bernois peine à décoller. A Saint-Imier, le taux de participation s'approche gentiment des 4%.

Le 27 mars, le peuple bernois est appelé aux urnes pour élire ses représentants au Conseilexécutif (gouvernement) et au Grand Conseil (législatif). Pour le Jura bernois, il s'agit également de désigner les 24 personnes qui siégeront au Conseil du Jura bernois durant les quatre prochaines années.

En partenariat avec l'association Jura bernois.Bienne (Jb.B), les communes de la région, dont Saint-Imier, se mobilisent pour inciter les électrices et électeurs à participer en masse à ces élections. Leur slogan: «Notre région est ambitieuse et en plein boom; elle doit mobiliser ses forces pour être connue et reconnue.» Un baromètre électoral a ainsi été créé à cette occasion.

Ce mardi 15 mars 2022, sur le coup de 16 heures, le taux de participation à l'échelle du Jura bernois était de 2.72% et à Saint-Imier de 3.66%. On est encore loin, très loin de l'objectif de 42.8% respectivement 38% fixé par les autorités.

A 12 jours du dimanche électoral, il s'agit bien sûr de relativiser ces chiffres. Après avoir pris connaissance de ces résultats intermédiaires, le Conseil municipal tient néanmoins à encourager les électrices et électeurs imériens à faire usage de leurs droits et à participer en nombre.

Deux moyens s'offrent à elles et à eux: retourner le matériel de vote dûment rempli et la carte de légitimation signée dans l'enveloppe officielle ou se rendre au bureau de vote le vendredi 25 (17h00 à 19h00) ou le dimanche 27 mars (10h00 à 12h00).

Voici encore le lien pour suivre l'évolution du baromètre électoral de Saint-Imier: <a href="https://www.barometre-jbb.ch/index.php?commune=32">https://www.barometre-jbb.ch/index.php?commune=32</a>. (cm)

## Quatre naturalisations accordées

Au terme de la procédure légale, quatre personnes se sont vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Il s'agit de Loïc Saint-Martin, Claude Stabile, Pedro Alves Martins et Giovanni Rizzo.

Deux étapes essentielles ont jalonné leur demande de naturalisation: lorsque le Conseil municipal de Saint-Imier leur a octroyé le droit de cité communal sur la base, notamment, du rapport d'audition et au moment où la Confédération a mis un point final à la procédure en décidant de les compter parmi ses ressortissants.

Cette seconde phase est intervenue pour tous les quatre le 21 février dernier. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux concitoyens. (cm)

## Nonagénaire

Le lundi 14 mars, la conseillère municipale Josika Iles et Yanick Courvoisier, chef du service administration générale et police, se sont rendus au Passage d'Erguël 16 pour célébrer le 90ème anniversaire d'Arlette Desvoignes. Les représentants des autorités imériennes ont eu le plaisir de lui remettre la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires. (cm)

Saint-Imier, le 16 mars 2022